Éducation/Trousseaux scolaires des maternelles et du préprimaire

Fournitures, kilométriques listes !

Prissilia.M.MOUITY
Libreville/Gabon

EN plein dans les tracas de la rentrée scolaire, de nombreuses familles "jonglent" encore avec les prix pour répondre aux exigences d'une longue liste de fournitures, tandis que d'autres bouclent, tant bien que mal, le trousseau scolaire de leur progéniture, en attendant le démarrage effectif des cours dans le public. Les listes de fournitures varient selon les établissements scolaires et les niveaux d'étude des apprenants. Elles sont trop longues dans certains complexes scolaires privés. Surtout les listes de fournitures des plus petites sections (maternelle et préprimaire).

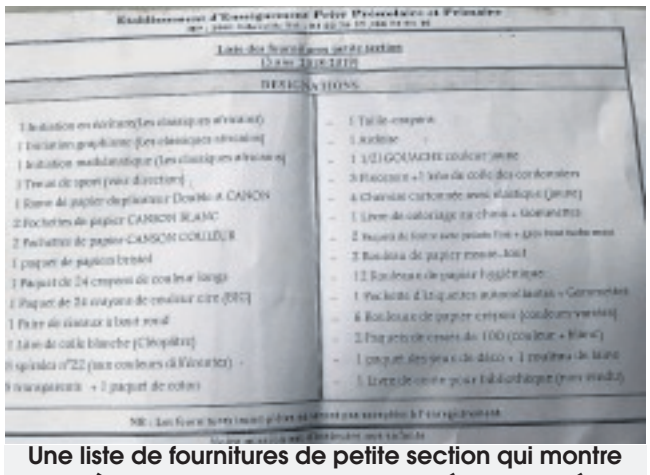

Photo : D.R

Une liste de fournitures de petite section qui montre l'excès de certains responsables d'écoles privées

Photo : F.B.E.M

Dans les magasins de fournitures scolaires, certains parents scrutent les étagères à la recherche des articles particuliers exigés par les établissements.

Et voilà la rentrée scolaire qui devait être un moment de bonheur pour les parents qui se transforme vite en un cauchemar pour beaucoup.

«*Ma fille n'a que trois ans. Elle est en petite section et je suis déjà à plus de cent mille de dépenses, rien que pour son trousseau scolaire. J'avoue que lorsque vous avez deux à trois enfants scolarisés, c'est assez stressant*», soupire un parent d'élève.

Même si tous les parents ont à cœur d'assumer leur responsabilité parentale, en procurant à leurs enfants le matériel scolaire demandé dans la liste de fournitures, les écoles doivent s'attacher à produire des listes raisonnables, afin de réduire les charges financières qui pèsent sur les familles à chaque rentrée, voire tout au long de l'année scolaire.

D'aucuns pensent que les responsables de complexes scolaires privés font dans l'exagération en ce qui concerne l'élaboration desdites listes de fournitures. Ils exigeraient aux parents un matériel qui ne sera pas utilisé dans sa totalité. Il se dit même que dans certains cas, dans des écoles pas très sérieuses, le surplus des fournitures reviendrait aux enseignants et responsables d'établissements.

«*On nous exige un paquet de bristol (sachant que le paquet comprend cent bristols), deux boîtes de craie de cent craies chacune, un litre de colle*», dénoncent Frida et Brice, parents de deux enfants inscrits en petite section.

«*Le plus important ce sont les livres. Le reste c'est juste du gâchis. Un excès*», ajoutent-ils.

Ailleurs, la liste de fournitures scolaires est communiquée au mois de juin lorsque les établissements ferment leurs portes. Ce qui laisse le temps aux parents de mieux se préparer. Au Gabon, c'est pas toujours le cas. A l'exception de quelques établissements qui essayent de suivre cette règle.

Les chefs d'établissements devraient limiter et harmoniser les demandes des enseignants afin d'alléger les dépenses des parents.

Chronique littéraire

Faire la guerre sans l'aimer ?

ON ne s'y fera jamais : être capable d'admettre qu'on puisse embrasser et entreprendre jusqu'au bout des études de lettres sans avoir un peu d'amour pour les livres. Cette situation étrange n'est pas une vue de l'esprit. Après l'avoir entendu, nous l'avons vu. Des jeunes et des moins jeunes, embarqués dans l'aventure des études universitaires, notamment en art, en lettres et en sciences humaines, qui parviennent jusqu'en master et vous confessent, un beau jour, qu'ils n'ont jamais aimé lire et qu'ils ont lu très peu de livres dans leur vie, sont nombreux.

Alors, comment cela se peut-il ? A les entendre, nous pouvons conclure que c'est le « système » qui favorise cette grosse arnaque intellectuelle. Par « système », il ne faut pas se méprendre sur notre propos. Par les temps qui courent, les amateurs de raccourcis et les rapporteurs à la petite semaine vont se précipiter pour raconter n'importe quoi, dans l'espoir de se faire bien voir afin de passer pour ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire des gens de bien. Ici, le « système » désigne tout simplement une manière d'organiser les choses, un mode de fonctionnement inopérant qui trouve son articulation dans la paresse, l'incurie, l'achat des consciences et la culture de la triche.

Une chose nous paraît claire : un ouvrage mis au programme est censé être lu par les élèves ou les étudiants. Dans un environnement envahi par les NTIC, est mal avisé le prof de lettres qui privilégie la recherche sur Internet plutôt que de procéder à une « réappropriation » de l'ouvrage au programme, notamment au moyen d'une démarche originale dans l'approche dudit ouvrage, quitte à demeurer fidèle aux attendus pédagogiques de l'Education nationale.

Hélas, trop souvent quantité de profs de lettres – nous osons le dire et pesons nos mots – ne lisent déjà pas eux-mêmes – ni les livres au programme, ni rien du tout. Ne sont-ils pas les premiers et les champions dans la recherche facile des « résumés » de textes sur la toile ? Montrant ce chemin dangereux aux apprenants, que peuvent-ils attendre d'eux ? Tout le monde fait mine d'avoir lu, que nenni.

Conséquence logique : nombre d'élèves et étudiants « progressent » ainsi, d'année en année jusqu'en master, sans rien avoir de consistant dans le ventre.

Et c'est là que le plus effarant se produit. Des mémoires rédigés comme on peut, avec des références livresques superficielles, car souvent de seconde main. Résultat des courses quand même : l'impétrant est déclaré « maître ès lettres ».

Le problème est pourtant le suivant : on juge le maçon au pied du mur. Une fois dans le civil, gare au micmac. Et à ce niveau, le mensonge n'est plus permis. Par courtoisie et parce que bien élevé, on ne vous fera pas remarquer que votre niveau n'est pas le reflet de votre parchemin. Ce qui ne signifie pas qu'on n'en pense pas moins.

La question existentielle demeure la suivante : pourquoi entreprendre des études de lettres si on n'aime pas lire ? Et déjà comment se peut-il qu'on abhorre la lecture et décider quand même de s'engager dans un cursus universitaire où la formation oblige à se documenter plus que de raison, et donc à lire ?

Umberto Eco, d'heureuse mémoire, nous enseignait qu'on ne peut pas être un commentateur de matches de football si on n'aime pas un peu ça. Avec les livres, cette assertion demeure valable.

RN

Justice/Après la rentrée judiciaire

En attendant l'assemblée générale de ce matin ?

E-N
Libreville/Gabon

Les conséquences des grèves qui ont miné les juridictions judiciaires pèsent sur le fonctionnement des cours et tribunaux, au point de nécessiter la tenue d'une assemblée générale ce matin qui résorbera le retard accumulé pour repartir du bon pied.

BIEN que la rentrée judiciaire ait été effectuée le 1er octobre dernier, les justiciables devront encore s'armer de patience pour voir l'ouverture des audiences. En tout cas, jusqu'à hier, les salles d'audience ne recevaient pas encore du monde et les procès ne pouvaient se tenir, faute de magistrats, de greffiers et d'avocats.

Déjà, les tableaux d'affichage ne présentaient que des rôles surannés. Cependant, les usagers ont afflué dans l'espoir de voir les procès se tenir. Un espoir souvent renforcé par l'arrivée chaque matin d'un car de quelques détenus de la prison centrale. Mais c'est, nous a-t-on appris, pour la poursuite de l'instruction de leurs affaires dans les cabinets.

Des avocats et magistrats rencontrés dans la salle des pas perdus, il ressort qu'il sera difficile que cette semaine se tiennent des audiences. Et pour cause : les grèves récurrentes qui ont paralysé les juridictions judiciaires les mois passés ont eu des répercussions considérables dans la programmation des audiences. Ces conséquences sont telles qu'elles ont fini par interpeller le premier président de la Cour de cassation qui, dans son allocution lors de la rentrée judiciaire, avait émis le vœu, en raison des perturbations liées à ces mouvements d'humeurs, qu'il soit procédé à des aménagements qui tiennent compte de ces nombreux dossiers en souffrance.

Pour Olivier Oyono, il s'agit d'une urgence afin de rattraper les retards dans la résorption des affaires dont certaines l'auraient été depuis quelque temps.

Le premier président pointait essentiellement les grèves des magistrats et des greffiers dont la gravité a fini par torpiller le fonctionnement des cours et tribunaux, à l'exception notable de la Cour des comptes et du Conseil d'État. Et pour permettre une organisation efficience, il devait proposer la tenue d'une assemblée générale de tous les chefs de toutes les juridictions de l'ordre judiciaire, qui se pencherait sur tous les aspects du problème.

En effet, comme pour faire écho à cette proposition du premier président de la Cour de cassation, une note de service du premier président de la Cour d'appel judiciaire de Libreville invitait, tous les magistrats et greffiers «*pour une assemblée générale* ». Comme l'a déduit un greffier de la Cour d'appel, «*de cette rencontre importante sortira un aménagement conséquent des audiences, afin de donner satisfaction au souci de solder tous les dossiers en souffrance.* »

Dans sa volonté de voir résorber la masse de travail ainsi accumulée, la hiérarchie de la Cour de cassation n'a-t-elle pas suggéré que des audiences spéciales soient envisagées à cet effet ? L'assemblée générale de ce matin, à Libreville, devrait accoucher d'une programmation effrénée des audiences, afin que le retard accumulé soit aplani et que s'ouvre un nouveau départ dans la marche des juridictions affectées.

En fait, c'est dès la semaine prochaine que les audiences devront commencer au Palais de justice de Libreville.